PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA

PROCÈS-VERBAL DU 12 AOÛT 2019

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 août 2019 à 20 h 00 à laquelle est présent le maire, M. RICHARD CARON, et les membres du conseil municipal suivants : M^{me} JULIE NADEAU, MM. GILLES BEAULIEU, ANDRÉ CARON ET MICHEL FERLAND formant quorum sous la présidence du maire.

Absences : M^{me} Valérie Bourgoin et M. Philippe Morneau-Hardy

2019-08-118 <u>OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit ouverte à 20 h 00 et que l'ordre du jour tel que lu soit accepté.

2019-08-119 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU</u> 8 JUILLET 2019

Il est proposé par M^{me} Julie Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019 dont les membres du conseil ont reçu la copie dans les délais prévus, et affirment qu'ils en ont pris connaissance et renoncent à la lecture soit adopté.

2019-08-120 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES

Attendu que la lecture de la liste des dépenses incompressibles et des

prélèvements pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2019, totalisant une somme de 32 819,02 \$, tel qu'il appert à la liste

annexée au présent procès-verbal;

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil approuve les dépenses pour un montant total de 32 819,02 \$ et que la liste des comptes fournisseurs à payer soit envoyée aux membres du conseil municipal à une date ultérieure.

2019-08-121 <u>DOSSIER – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) ÉTUDE</u> <u>D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE</u>

Demande de dérogation mineure de M^{me} Isabelle Julien 1, rue Deschênes, Saint-Bruno-de-Kamouraska.

La demande vise à obtenir l'autorisation de conserver un bâtiment principal à une distance de 4,59 mètres de la limite latérale de la propriété. Le règlement de zonage # 68-90 de Saint-Bruno-de-Kamouraska prévoit une marge de recul latérale minimal de 8 mètres pour un bâtiment principal dans cette zone de villégiature.

Après délibération et :

Attendu que la demande concerne le Règlement de zonage ou de

lotissement, mais qu'elle n'est pas relative à l'usage et à la

densité de l'occupation du sol;

Attendu que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Attendu que l'application du Règlement a pour effet de causer un préjudice

sérieux au requérant;

Attendu que le projet ne porte pas atteinte à la jouissance par les

propriétaires des immeubles voisins de leurs droits de

propriété;

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA

Attendu que la demande est conforme à toutes les dispositions du

Règlement de construction et à celles des règlements de zonage et de lotissement ne faisant pas l'objet d'une

dérogation mineure;

Attendu que l'ancien propriétaire du bâtiment en faute a fait des travaux

avec une fausse déclaration et qu'il a vendu la propriété;

Attendu que la nouvelle propriétaire se retrouve avec le problème du non-

respect de la distance minimale de 8 mètres de la limite

latérale;

Le Comité consultatif en urbanisme recommande au Conseil municipal de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska d'accorder la dérogation mineure visant à autoriser la conservation du bâtiment principal à une distance de 4,59 mètres de la limite latérale de la propriété au 1, rue Deschênes, Saint-Bruno-de-Kamouraska.

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la demande de dérogation mineure pour le 1, rue Deschênes, Saint-Brunode-Kamouraska soit acceptée.

2019-08-122 <u>CAMPAGNE DE FINANCEMENT - CLUB DE PATINAGE</u> ARTISTIQUE DE SAINT-PASCAL

Il est proposé par M. Michel Ferland

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska contribue de façon financière en octroyant un montant de 50,00 \$ pour la saison 2019-2020

2019-08-123 OCTROI D'UNE COMMANDITE POUR LE CONCERT-BÉNÉFICE DES FAMILLE DE LA FONDATION ANDRÉ CÔTÉ

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska octroi une somme de 50,00 \$ pour le concert-bénéfice des familles qui aura lieu le 5 octobre 2019.

VARIA

INFORMATIONS DIVERSES

Chantier-jeunesse été 2019 :

Merci au groupe de jeunes en provenance de différents pays et aux bénévoles de notre Municipalité qui ont su les diriger afin d'accomplir beaucoup de travail. Félicitations!

PÉRIODE DE QUESTIONS

2019-08-124 FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu la levée de l'assemblée à 20 h 15.

Richard Caron, maire
Roxanne Morin,
secrétaire-trésorière adjointe